



2017/2069(INI)

26.9.2017

POSITION SOUS FORME D'AMENDEMENTS

de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des pétitions

sur le rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union: renforcer les droits des citoyens dans une Union du changement démocratique
(2017/2069(INI))

Rapporteure pour avis: Ángela Vallina

PA_Legam

AMENDEMENTS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres invite la commission des pétitions, compétente au fond, à prendre en considération les amendements suivants:

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte) (COM(2016)0411),

Amendement 2

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le renforcement des droits des citoyens et des institutions démocratiques passe par la lutte contre la discrimination et contre les inégalités entre les hommes et les femmes, conformément aux objectifs de développement durable;

Amendement 3

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la sous-représentation des femmes aux postes de

décideurs, en particulier dans la sphère politique et au niveau des conseils des sociétés, nuit au développement des capacités et compromet la participation des femmes à la vie démocratique de l'Union;

Amendement 4

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que la participation des femmes à la prise de décisions politiques et la possibilité pour elles de jouer un rôle moteur dans ce domaine se heurtent toujours à divers obstacles, tels que la persistance des stéréotypes sexistes et les conséquences de la récente crise économique, qui a eu notamment des répercussions négatives sur les questions liées à l'égalité hommes-femmes;

Amendement 5

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quinquies. considérant que la protection des victimes de violence sexuelle et de violence domestique dans l'Union dans le cadre de différends familiaux transfrontaliers comporte encore de grandes lacunes;

Amendement 6

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

J bis. considérant que la discrimination subie par les femmes dans toute l'Union est un obstacle à l'égalité; que les femmes demeurent sous-représentées dans l'électorat ainsi qu'aux postes de décideurs, qu'il s'agisse de fonctions d'élu, de la fonction publique, du milieu universitaire ou de postes dans les médias ou le secteur privé; que la discrimination intersectionnelle, que subit un grand nombre de femmes, ainsi que le nombre disproportionné de femmes touchées par la pauvreté ou l'exclusion sociale sont des obstacles au plein exercice de leurs droits de citoyennes;

Amendement 7

Proposition de résolution Paragraphe 1

1. prend note du rapport 2017 de la Commission sur la citoyenneté de l'Union, qui énumère les priorités par domaine d'activité; exprime ses doutes quant au fait que ces priorités répondront efficacement aux préoccupations des citoyens; regrette l'absence d'engagements bien définis et concrets pour les trois années à venir;

1. prend note du rapport 2017 de la Commission sur la citoyenneté de l'Union, qui énumère les priorités par domaine d'activité; exprime ses doutes quant au fait que ces priorités répondront efficacement aux préoccupations des citoyens; regrette l'absence d'engagements bien définis et concrets pour les trois années à venir;
estime que l'inclusion de l'égalité des genres en tant que priorité n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite, étant donné qu'elle est reléguée au second plan au sein du thème final intitulé «Renforcer la sécurité et promouvoir l'égalité»;

Amendement 8

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. déplore qu'en près d'une décennie, peu de progrès aient été réalisés dans l'adoption de la directive européenne de lutte contre la discrimination; invite toutes les institutions européennes à conclure les négociations en la matière dès que possible;

Amendement

4. déplore qu'en près d'une décennie, peu de progrès aient été réalisés dans l'adoption de la directive européenne de lutte contre la discrimination; invite toutes les institutions européennes à conclure les négociations en la matière dès que possible, ***en prenant dûment en considération l'inclusion des questions d'égalité hommes-femmes;***

Amendement 9

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. salue la proposition de la Commission de signer et de conclure l'adhésion de l'Union à la convention d'Istanbul et réaffirme qu'il est favorable à une adhésion large et sans réserve; demande l'amélioration de la collecte de données ventilées sur toutes les formes de violence qui relèvent du champ d'application de la convention, en coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), afin d'élaborer une méthode commune de comparaison des bases de données et d'analyse; demande à tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier rapidement la convention d'Istanbul; demande à la Commission de présenter une proposition de directive relative à la violence perpétrée sur les femmes;

Amendement 10

Proposition de résolution Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. demande au Conseil de redoubler d'efforts pour débloquer la directive sur la présence des femmes dans les conseils des sociétés;

Amendement 11

Proposition de résolution Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quinquies. demande à la Commission et aux États membres de prendre des mesures spécifiques en vue de répondre aux besoins des citoyens vulnérables qui subissent des discriminations intersectionnelles multiples qui les empêchent d'exercer leurs droits ou de participer pleinement à la société, tels que les femmes handicapées, les minorités ethniques, les immigrées et réfugiées ou les femmes touchées par la pauvreté ou l'exclusion sociale;

Amendement 12

Proposition de résolution Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 sexies. rappelle que, pour faire en sorte que les personnes qui subissent des discriminations intersectionnelles multiples, telles que les femmes et filles handicapées, puissent exercer leurs droits

de citoyennes, il faut adopter une approche globale comprenant des politiques ciblées allant de la collecte de données intersectionnelle à des programmes éducatifs en passant par des mesures d'intégration sociale; invite la Commission et les États membres à élaborer et publier des stratégies visant à lutter contre la discrimination intersectionnelle;

Amendement 13

Proposition de résolution Paragraphe 6 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 septies. souligne la nécessité de lutter contre la violence sexiste subie par les femmes, les filles et les personnes LGBTI en politique et plus largement dans la sphère publique, notamment contre le harcèlement et l'intimidation en ligne;

Amendement 14

Proposition de résolution Paragraphe 6 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 octies. invite de nouveau la Commission à adopter son engagement stratégique pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2016-2019 sous la forme d'une communication; rappelle que l'Union est fondée sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'un tel principe ne peut être atteint que grâce à une intégration stratégique dans toutes les politiques de l'Union;

Amendement 15

Proposition de résolution Paragraphe 6 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 nonies. salue la présentation, par la Commission, d'un train de mesures relatif à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et demande à toutes les institutions d'y donner suite dans les meilleurs délais;

Amendement 16

Proposition de résolution Paragraphe 6 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 undecies. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir une coopération renforcée dans les cas où des travailleurs bénéficient de prestations sociales et versent des contributions sociales dans plusieurs États membres, en améliorant les échanges transfrontaliers d'informations entre les différentes autorités de sécurité sociale afin que toutes les contributions puissent être dûment prises en compte lors du calcul des droits à pension; attire l'attention sur l'écart de rémunération et de pension qui persiste dans l'Union, écart qui, combiné aux mesures d'austérité et aux réductions budgétaires dans le secteur public, prive des millions de femmes de toute possibilité de réelle indépendance économique;

Amendement 17

Proposition de résolution Paragraphe 6 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 duodecies. demande à la Commission et aux États membres d'avoir recours de manière active aux Fonds de l'Union pour améliorer l'égalité des genres; demande en particulier l'application du principe d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la PAC et des politiques de cohésion dans les zones rurales;

Amendement 18

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 terdecies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 terdecies. invite instamment la Commission à continuer d'intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union en accordant une attention toute particulière aux analyses d'impact et aux évaluations a posteriori de la législation et des politiques;

Amendement 19

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir sans relâche la représentation des femmes aux postes de décideurs, en particulier dans la sphère décisionnelle politique et au niveau des conseils des sociétés, et de faciliter l'accès des femmes à des fonctions de direction en éliminant les stéréotypes sexistes et en encourageant la

participation des femmes aux formations sur le tas, ainsi qu'en recourant à d'autres outils tels que les mesures en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, afin que les femmes puissent pleinement exercer les droits que leur confère la citoyenneté de l'Union;

Amendement 20

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. insiste sur l'importance que revêt, à tout âge, une éducation civique de qualité, qu'elle soit formelle, informelle ou non formelle, pour que les citoyens soient sûrs d'eux lorsqu'ils exercent les droits que leur confère le régime démocratique et pour le bon fonctionnement d'une société démocratique, ainsi que pour lutter contre la discrimination, les préjugés et les inégalités hommes-femmes; rappelle la nécessité d'investir dans l'éducation civique et l'éducation à l'égalité des genres dans toute l'Union;

Amendement 21

Proposition de résolution Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. souligne l'importance de la participation politique des jeunes et des enfants, en particulier des femmes et des filles; demande à la Commission et aux États membres de redoubler d'efforts pour garantir les droits des enfants et les inciter à participer davantage;

Amendement 22

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir davantage de mesures en vue d'assurer un accès juste et équitable des femmes à toutes les sphères politiques, culturelles et sociales, indispensable pour qu'elles puissent exercer réellement les droits que leur confère la citoyenneté de l'Union;

Amendement 23

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. estime que la réforme de la loi électorale sur la base d'une initiative législative du Parlement représente une occasion à ne pas manquer pour que l'Union devienne plus démocratique; met en évidence que des milliers d'Européens partagent ce point de vue, comme l'atteste l'initiative citoyenne européenne intitulée «Let me vote» (laissez-moi voter), qui vise à permettre aux citoyens de voter dans leur lieu de résidence; félicite la Commission pour avoir examiné les possibilités offertes, aux citoyens de l'Union non nationaux qui ont exercé leur liberté de circulation, en matière de vote aux élections nationales du pays dans lequel ils résident; demande instamment à la Commission d'élaborer un plan d'action concret pour l'introduction du vote électronique en vue des élections du Parlement européen de 2019;

11. estime que la réforme de la loi électorale sur la base d'une initiative législative du Parlement représente une occasion à ne pas manquer pour que l'Union devienne plus démocratique; met en évidence que des milliers d'Européens partagent ce point de vue, comme l'atteste l'initiative citoyenne européenne intitulée «Let me vote» (laissez-moi voter), qui vise à permettre aux citoyens de voter dans leur lieu de résidence; félicite la Commission pour avoir examiné les possibilités offertes, aux citoyens de l'Union non nationaux qui ont exercé leur liberté de circulation, en matière de vote aux élections nationales du pays dans lequel ils résident; ***demande au Conseil d'inclure, dans la prochaine révision de la loi électorale européenne, des listes paritaires qui alternent candidates et candidats;*** demande instamment à la Commission d'élaborer un

plan d'action concret pour l'introduction du vote électronique en vue des élections du Parlement européen de 2019;

Amendement 24

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. est convaincu que des médias libres et l'accès à une pluralité des voix de la société et des médias sont des éléments indispensables à une démocratie saine; souligne la nécessité de définir une politique européenne de lutte contre la propagande anti-européenne et la désinformation; suggère que les institutions européennes procèdent à la création d'une chaîne de télévision européenne diffusée dans tous les États membres;

Amendement

12. est convaincu que des médias libres et l'accès à une pluralité des voix de la société et des médias sont des éléments indispensables à une démocratie saine, ***et que l'éducation aux médias est essentielle et devrait être abordée dès le jeune âge;*** souligne la nécessité de définir une politique européenne de lutte contre la propagande anti-européenne et la désinformation; suggère que les institutions européennes procèdent à la création d'une chaîne de télévision européenne diffusée dans tous les États membres;

Amendement 25

Proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir des mesures visant à lutter contre les déclarations misogynes et contre les stéréotypes sexistes;

Amendement 26

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. demande à la Commission et aux États membres de mettre au point de réels outils d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, de coopérer étroitement avec les pouvoirs publics locaux et les communautés locales pour empêcher les violations et enquêter sur celles qui ont été commises, et de fournir les soins et l'aide nécessaires aux femmes victimes d'exploitation sexuelle, de discrimination ou de marginalisation sur le marché du travail;

Amendement 27

**Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. demande une coopération renforcée entre États membres en vue d'assurer la protection des victimes de violence sexiste et de veiller à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les différends familiaux transfrontaliers;

Amendement 28

**Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

15 quater. demande à la Commission et aux États membres d'adopter des mesures efficaces en vue d'accroître les perspectives de participations des femmes et des filles aux programmes de l'Union de mobilité transfrontalière d'étudiants,

de professeurs et de chercheurs;

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	25.9.2017
--------------------	-----------